

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSÈRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2025

Frédéric BURNIER FRAMBORET
Président d'Arlysère

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025.....	9
1.6.2.	Production	10
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	14
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	22
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	26
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	26
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	26
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	27
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	27
4.	Financement des investissements.....	28
4.1.	Montants financiers.....	28
4.2.	État de la dette du service	28
4.3.	Amortissements	28
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	29
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	29
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	30
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	30
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	31

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : EP REGIE + prestations
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Césarches, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Grésy-sur-Isère, Hauteluce, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 12/12/2019 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
☒ En cours

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 63 920 habitants au 31/12/2025 (63 550 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 39 157 abonnés au 31/12/2025 (38 608 au 31/12/2024).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,79 abonnés/km au 31/12/2025 (39,15 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,63 habitants/abonné au 31/12/2025 (1,65 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 82,51 m³/abonné au 31/12/2025. (79,9 m³/abonné au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est présentée dans le tableau suivant :

Commune	Abonnés au 31/12/2024	Abonnés au 31/12/2025	Variation %
Albertville	11 974	12 131	+1,3%
Allondaz	146	153	+4,8%
Beaufort Sur Doron	2 610	2 653	+1,6%
Bonvillard	193	199	+3,1%
Césarches	203	203	0,0%
Cevins	407	418	+2,7%
Cléry	214	223	+4,2%
Cohennoz	429	447	+4,2%
Crest Voland	634	640	+0,9%
Esserts-Blay	425	433	+1,9%
Flumet	452	453	+0,2%
Frontenex	1 060	1 061	+0,1%
Gilly sur Isère	1 696	1 719	+1,4%
Grésy sur Isère	697	711	+2,0%
Grignon	997	1 010	+1,3%
Hauteluce	739	754	+2,0%
La Bâthie	1 233	1 250	+1,4%
La Giettaz	576	583	+1,2%
Marthod	723	726	+0,4%
Mercury	1 785	1 795	+0,6%
Montailleur	343	360	+5,0%
Monthion	237	238	+0,4%
Notre Dame de Bellecombe	740	742	+0,3%
Notre Dame des Millières	535	541	+1,1%
Pallud	407	404	-0,7%
Plancherine	248	248	0,0%
Queige	598	615	+2,8%
Rognaix	231	237	+2,6%
Saint Nicolas la Chapelle	396	403	+1,8%
Saint Paul sur Isère	326	331	+1,5%
Saint Vital	357	359	+0,6%
Sainte Hélène Sur Isère	722	724	+0,3%
Thénésol	176	177	+0,6%
Tournon	344	351	+2,0%
Tours en Savoie	536	554	+3,4%
Ugine	3 930	3 927	-0,1%
Venthon	321	317	-1,2%
Verrens Arvey	484	492	+1,7%
Villard sur Doron	484	575	+18,8%
Total	38 608	39 157	+1,4%

1.5.Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 5 854 498 m³ pour l'exercice 2025 (5 587 870 pour l'exercice 2024).

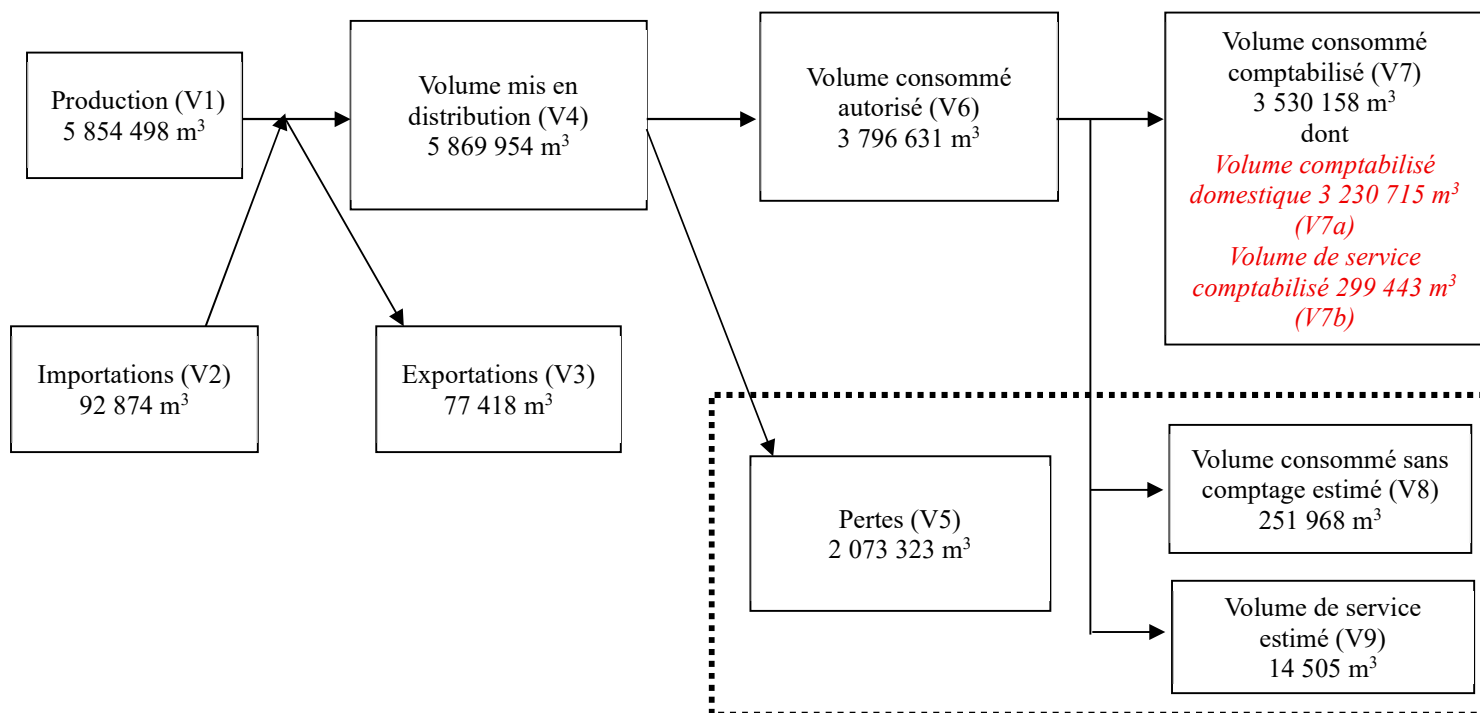
Commune	Ressources	Volume prélevé durant l'exercice 2024 (m ³)	Volume prélevé durant l'exercice 2025 (m ³)	Variation (%)
Albertville	Forages Plaine De Conflans	1 514 676	1 519 148	+0,3%
Albertville	Village Du Mont	686	961	+40,1%
Allondaz	Les Deserts	31 721	29 128	-8,2%
Beaufort	Bettaix	3 918	2 816	-28,1%
Beaufort	Boudin	1 628	1 589	-2,4%
Beaufort	Clusionniere	35 874	19 751	-44,9%
Beaufort	Clusionniere Amont	35 874	19 751	-44,9%
Beaufort	La Galerie Caponi	4 428	4 686	+5,8%
Beaufort	L'Ami	4 428	4 686	+5,8%
Beaufort	Le Clou 1	3 918	2 816	-28,1%
Beaufort	Le Grand Mont	56 493	117 837	+108,6%
Beaufort	Les Echeres 1	25 267	27 720	+9,7%
Beaufort	Les Echeres 2	25 267	27 720	+9,7%
Beaufort	Marcot 1	6 983	6 983	0,0%
Beaufort	Marcot 2	6 983	6 983	0,0%
Beaufort	Marcot 3	6 983	6 983	0,0%
Beaufort	Marcot 4	6 983	6 983	0,0%
Beaufort	Marcot 5	6 983	6 983	0,0%
Beaufort	Marcot 6	6 983	6 983	0,0%
Beaufort	Plan De La Casse	35 874	19 751	-44,9%
Beaufort	Plan Perrier	20 659	16 379	-20,7%
Beaufort	Roselend	28 815	35 121	+21,9%
Beaufort	Stalliers Aval	3 460	5 088	+47,1%
Bonvillard	Bois Bataille	39 318	37 328	-5,1%
Bonvillard	Eau Claire	39 319	37 328	-5,1%
Bonvillard	La Lechere	39 319	37 327	-5,1%
Cesarches	Eau Froide	20 877	25 309	+21,2%
Cevins	Combe Orciere	72 958	82 347	+12,9%
Clery	Le Fayet	153 697	128 915	-16,1%
Cohennoz	Le Char	4 204	3 213	-23,6%
Cohennoz	Le Nant De L'Evette	3 719	5 387	+44,9%
Crest Volland/Cohennoz	Le Nant Des Moulins N°1	91 448	94 867	+3,7%
Crest Volland/Cohennoz	Le Nant Des Moulins N°2	91 448	94 866	+3,7%
Esserts Blay	La Thuile	27 329	25 953	-5,0%
Esserts Blay	Les Verniers	18 935	16 740	-11,6%
Esserts Blay	Plan Du Chouet	27 329	25 953	-5,0%
Flumet	La Raie Des Planes	10 316	7 877	-23,6%
Flumet	La Verdettaz N°4	18 864	22 955	+21,7%
Flumet	Les Pontets N°2	1 030	1 272	+23,5%
Flumet	Les Pontets N°3	1 030	1 272	+23,5%
Flumet	Valentin	18 864	22 957	+21,7%

Flumet	Clieux	10 316	7 878	-23,6%
Flumet	La Verdettaz N°1	18 864	22 955	+21,7%
Flumet	La Verdettaz N°2	18 864	22 955	+21,7%
Flumet	La Verdettaz N°3	18 864	22 955	+21,7%
Flumet	Les Pontets N°1	1 030	1 272	+23,5%
Gilly/Isere	Pompage La Rachy	2 895	59 793	+1965,4%
Gresy Sur Isere	Les Fontaines	35 381	24 780	-30,0%
Gresy Sur Isere	Les Fontanieres 1 Et 2	42 394	50 891	+20,0%
Gresy Sur Isere	Les Fontanieres 3	42 394	50 891	+20,0%
Hauteluce	Le Dorinet	97 005	113 795	+17,3%
La Bathie	Fenetre 12	84 941	97 035	+14,2%
La Bathie	La Fourraz	40 369	67 208	+66,5%
La Bathie	Les Roberts	29 701	28 502	-4,0%
La Giettaz	Tunnel	85 606	77 532	-9,4%
La Giettaz	La 22	35 628	45 374	+27,4%
Marthod	Lancheron	101 195	105 464	+4,2%
Marthod	Le Creux	95 285	113 610	+19,2%
Mercury	La Dhuy	320 352	252 070	-21,3%
Mercury	La Ramaz	402	636	+58,2%
Mercury	Le Cartherin Ou Le Verney	38 161	40 924	+7,2%
Montaillieur	Le Mollard Dessous	13 334	15 577	+16,8%
Montaillieur	Le Pontet	13 334	15 577	+16,8%
Montaillieur	Pre De La Tour	13 334	15 577	+16,8%
Monthion	Le Saulet	1 917	2 417	+26,1%
Monthion	Planchamps	72 278	66 245	-8,3%
Nd Bellecombe	Aigues Froides Amont	3 287	2 314	-29,6%
Nd Bellecombe	Aigues Froides Aval	3 287	2 314	-29,6%
Nd Bellecombe	Les Combes Amont	20 906	28 144	+34,6%
Nd Bellecombe	Les Combes Aval	20 906	28 143	+34,6%
Nd Bellecombe	Les Fontaines	3 287	2 314	-29,6%
Nd Bellecombe	Les Frasses N°1 Captage Nord	1 844	2 162	+17,2%
Nd Bellecombe	Les Frasses N°1 Captage Sud	1 844	2 164	+17,4%
Nd Bellecombe	Les Frasses N°3	1 844	2 164	+17,4%
Nd Bellecombe	Les Frasses N°5	1 844	2 164	+17,4%
Nd Bellecombe	Les Rupples Blanches 1 Aval	20 275	23 906	+17,9%
Nd Bellecombe	Les Rupples Blanches 2 Amont	20 275	23 907	+17,9%
Nd Bellecombe	Plan Dernier	3 287	2 314	-29,6%
Nd Bellecombe	Plan Desert N°1	3 288	2 314	-29,6%
Nd Bellecombe	Plan Desert N°2	3 288	2 314	-29,6%
Nd Bellecombe	Plan Desert N°3	3 288	2 314	-29,6%
Nd Bellecombe	Plan Desert N°4	3 288	2 312	-29,7%
Plancherine	Bonte	45 207	39 093	-13,5%
Plancherine	Nant Des Martins	265 747	293 122	+10,3%
Queige	Bron	5 893	15 303	+159,7%
Queige	L'Orgiere	31 865	39 856	+25,1%
Queige	Vargne Amont	8 285	7 427	-10,4%
Queige	Vargne Aval	8 285	7 427	-10,4%
Queige	Vargne Intermediaire	8 285	7 427	-10,4%
Queige	Vargne Nouveau	8 285	7 428	-10,3%
Rognaix	Les Frasses Amont	49 216	40 574	-17,6%
Rognaix	Les Frasses Aval	4 786	4 869	+1,7%

St Nicolas La Chapelle	Les Avenieres Bas	19 803	17 851	-9,9%
St Nicolas La Chapelle	Les Avenieres Haut	19 803	17 851	-9,9%
St Nicolas La Chapelle	Les Lanches	400	824	+106,0%
St Nicolas La Chapelle	Les Lanchets	19 803	17 850	-9,9%
St Nicolas La Chapelle	Les Mouilles	19 720	17 407	-11,7%
St Nicolas La Chapelle	Subondinaz	5 739	5 664	-1,3%
St Paul Sur Isere	Les Cellieres Amont	499	459	-8,0%
St Paul Sur Isere	Les Cellieres Aval	16 580	15 801	-4,7%
St Paul Sur Isere	Parc	16 580	15 802	-4,7%
St Paul Sur Isere	Vers Les Pres Cudray Aval	3 128	1 568	-49,9%
St Vital	Puits De Saint-Vital	140 481	156 235	+11,2%
Ste Helene Sur Isere	Char 1	47 101	49 974	+6,1%
Ste Helene Sur Isere	Char 2	47 101	49 974	+6,1%
Ste Helene Sur Isere	Char 3	47 101	49 973	+6,1%
Thenesol	Plambois	294	574	+95,2%
Tours En Savoie	Le Desert	26 171	27 078	+3,5%
Tours En Savoie	Les Envers	26 171	27 078	+3,5%
Ugine	Ajoux	108 042	115 081	+6,5%
Ugine	Bange	786	1 109	+41,1%
Ugine	Benoit	222	489	+120,3%
Ugine	Champrocher Aval (Croiselette)	113	141	+24,8%
Ugine	Drain N°6 De Malatret	5 655	3 414	-39,6%
Ugine	La Cognette	2 409	3 096	+28,5%
Ugine	La Diais	5 838	10 036	+71,9%
Ugine	La Tuillette	2 409	3 095	+28,5%
Ugine	Le Chateau	7 360	5 985	-18,7%
Ugine	Le Verney	87	1 113	+1179,3%
Ugine	Les Mouilles Amont	951	1 497	+57,4%
Ugine	Les Zeudemets	951	1 497	+57,4%
Ugine	Nant De Croex 1	108 042	115 081	+6,5%
Ugine	Nant De Croex 2	108 042	115 081	+6,5%
Ugine	Nant De Croex 3	108 042	115 081	+6,5%
Ugine	Nant De Croex 4	108 042	115 081	+6,5%
Ugine	Outrechaie	19 278	24 940	+29,4%
Ugine	Plan Vorget Haut N°1 (Amont)	222	489	+120,3%
Ugine	Plan Vorget Haut N°2 (Aval)	222	489	+120,3%
Ugine	Plan Vorget N°3	222	490	+120,7%
Ugine	Forage Lechy	0	8 617	-
Venthon	Pierre Taillee - Lacay - Comba Fora	14 093	12 045	-14,5%
Venthon	Pierre Taillee Aval	14 093	12 044	-14,5%
Venthon	Le Chardonnet Bas	14 093	12 045	-14,5%
Verrens-Arvey	Esserviolets	6 793	6 862	+1,0%
Verrens-Arvey	Les Communaux	79 929	117 007	+46,4%
Villard Sur Doron	Chenalette	426	1 405	+229,8%
Villard Sur Doron	Les Devins	44 605	60 536	+35,7%
Villard Sur Doron	Les Rosieres	3 611	5 998	+66,1%
Villard Sur Doron	Nant Verger	6 639	7 672	+15,6%
Villard Sur Doron	Planay	18 185	16 864	-7,3%
Villard Sur Doron	Plane	1 369	3 740	+173,2%
Total		5 587 870	5 854 498	+4,8%

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025



L'eau potable produite en usine est destinée initialement à se retrouver intégralement au robinet du consommateur. La réalité est plus complexe.

Les volumes mis en distribution se répartissent entre les volumes consommés de manière autorisée et les pertes sur le réseau.

Les **volumes consommés autorisés** comprennent :

- les **volumes consommés comptabilisés**, correspondant aux consommations mesurées par compteur (consommations des abonnés domestiques et non domestiques, ainsi que les volumes de service comptabilisés destinés à l'exploitation du réseau et des ouvrages) ;
- les **volumes consommés sans comptage estimés**, correspondant à des usages autorisés mais non mesurés (essais incendie, manœuvres, etc.) ;
- les **volumes de service estimés**, utilisés pour l'exploitation du réseau lorsqu'ils ne sont pas comptabilisés.

Les **pertes** correspondent à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Elles regroupent principalement les fuites sur le réseau, mais également les prélèvements non autorisés (fraudes, utilisations illicites des poteaux incendie, etc.) et les écarts liés aux imprécisions de comptage.

1.6.2. Production

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Total du volume produit (V1)	5 587 870	5 854 498	+4,8%

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes achetés en %
SUEZ – DSP Les Saisies	28 378	18 081	-36,3%
Autres imports d'eau entre les communes du territoire	-	74 793	-
Total d'eaux traitées achetées (V2)	28 378	92 874	+227,3%

On constate une forte hausse des volumes importés. Ceci s'explique par des transferts d'eau exceptionnels entre les communes du territoire en plus de l'export régulier entre Les Saisies et Hauteluce.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7a)	3 084 896	3 230 715	+4,7%
Total vendu à d'autres services (V3)	2 034	77 418	+3706,2%

On constate une forte hausse des volumes exportés. Ceci s'explique par des transferts d'eau exceptionnels entre les communes du territoire en plus de l'import régulier entre Villard-sur-Doron et Les Saisies.

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume de service comptabilisé (V7b)	-	299 443	-
Volume de service estimé (V9)	268 721	14 505	-94,6%
Volumes consommés sans comptage estimé (V8)	410 706	251 968	-38,7%

1.6.6. Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisés correspond à la somme des :

- Volume comptabilisé domestique : Ils résultent à la somme des relèves des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volume facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés, ramenés sur 365 jours.
- Volume de service comptabilisé
- Volume consommé sans comptage estimé
- Volume de service estimé

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	3 764 323	3 796 631	+0,9%

1.7.Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 984,08 kilomètres au 31/12/2025 (986,05 au 31/12/2024).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 70,00 € au 01/01/2025
71,00 € au 01/01/2026

La grille tarifaire a été modifiée entre 2025 et 2026.

Tarifs		Au 01/01/2025
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	76,38 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	1,4853 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,02 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2026
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	83,31 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³ de 0 à 90 m³	1,6 €/m³
	Prix au m³ de 91 à 120 m³	1,68 €/m³
	Prix au m³ de 121 à 180 m³	1,76 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 180 m³	1,84 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,02 €/m³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 06/11/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 06/11/2025 fixant les frais d'accès au service

2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	76,38	83,31	+9,1%
Part proportionnelle	178,24	194,40	+9,1%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	254,62	277,71	+9,1%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	2,40	2,40	0,0%
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	51,60	46,80	-9,3%
Redevance performance des réseaux d'eau potable	1,20	4,80	+300,0%
TVA	17,04	18,24	+7,0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	72,24	72,24	0,0%
Total	326,86	349,95	+7,1%
Prix TTC au m³	2,72	2,92	+7,1%

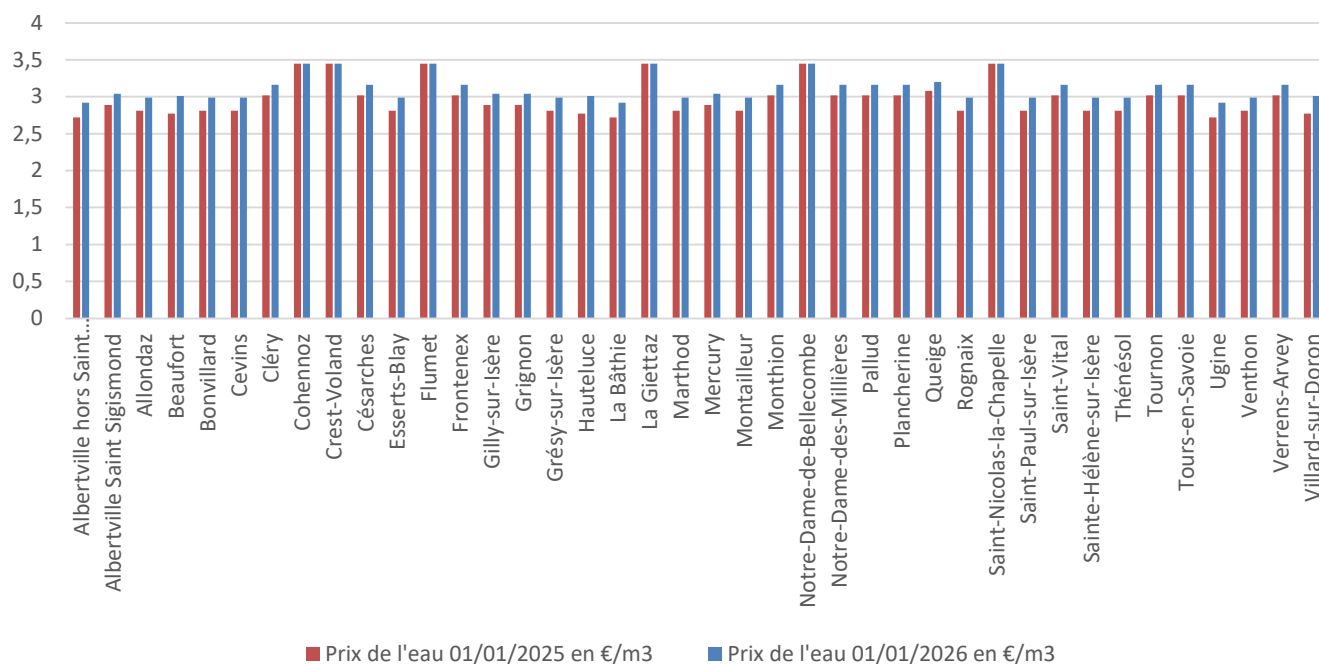
F120 Albertville hors St Sigismond

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix de l'eau 01/01/2025 en €/m3	Prix de l'eau 01/01/2026 en €/m3
Albertville hors Saint Sigismond	2,72	2,92
Albertville Saint Sigismond	2,89	3,04
Allondaz	2,81	2,99
Beaufort	2,77	3,01
Bonvillard	2,81	2,99
Cevins	2,81	2,99
Cléry	3,02	3,16
Cohennoz	3,45	3,45
Crest-Voland	3,45	3,45
Césarches	3,02	3,16
Esserts-Blay	2,81	2,99
Flumet	3,45	3,45
Frontenex	3,02	3,16
Gilly-sur-Isère	2,89	3,04
Grignon	2,89	3,04
Grésy-sur-Isère	2,81	2,99
Hauteluce	2,77	3,01
La Bâthie	2,72	2,92
La Giettaz	3,45	3,45
Marthod	2,81	2,99
Mercury	2,89	3,04
Montailleur	2,81	2,99
Monthion	3,02	3,16
Notre-Dame-de-Bellecombe	3,45	3,45
Notre-Dame-des-Millières	3,02	3,16
Pallud	3,02	3,16
Plancherine	3,02	3,16
Queige	3,08	3,2
Rognaix	2,81	2,99
Saint-Nicolas-la-Chapelle	3,45	3,45
Saint-Paul-sur-Isère	2,81	2,99
Saint-Vital	3,02	3,16
Sainte-Hélène-sur-Isère	2,81	2,99
Thénésol	2,81	2,99
Tournon	3,02	3,16
Tours-en-Savoie	3,02	3,16
Ugine	2,72	2,92
Venthon	2,81	2,99
Verrens-Arvey	3,02	3,16
Villard-sur-Doron	2,77	3,01
Prix Moyen	2,97	3,11

Prix de l'eau selon la facture type 120m3 (€ TTC /m3) 2025/2026



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence bi-annuelle avec possibilité de mensualisation sur cycle de 10 prélèvements (9 acomptes et 1 facture de solde).

2.3.Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	7 854 131,03	8 674 531,07	+10,4%
<i>dont location de compteur</i>	757 384,41	747 890,99	-1,3%
Recettes autres	1 253 703,03	1 590 395,21	+26,9%
<i>Dont recettes liées aux travaux</i>	91 407,17	76 766,68	-16,0%
<i>Dont redevance pollution</i>	849 449,94	12 405,17	-98,5%
<i>Dont redevance prélèvement ressource</i>	92 351,62		-
<i>Dont redevance sur la consommation d'eau potable</i>		1 284 086,17	-
<i>Dont autres taxes et redevances</i>	28 772,39	47,96	-99,8%
<i>Dont autres prestations de service</i>	191 721,91	217 089,23	+13,2%
Total des recettes	9 107 834,06	10 264 926,28	+12,7%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 10 264 926,3 € (9 107 834,1 € au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2025
Microbiologie	751	37	749	21
Paramètres physico-chimiques	756	16	760	31

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2024	Taux de conformité Exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	95,1%	97,2%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,9%	95,9%

Au cours de l'exercice 2025, l'Agglomération a également assuré la surveillance interne de la qualité de l'eau distribuée, en complément du contrôle sanitaire réglementaire.

Cette surveillance vise à vérifier en continu le respect des exigences de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Des prélèvements bactériologiques sont réalisés chaque mois dans les mairies des 39 communes du territoire.

Prélèvements bactériologiques réalisés Exercice 2025	Prélèvements bactériologiques Non-conformes* Exercice 2025	Taux de conformité bactériologique (%) Exercice 2025
433	6	98,61

* Dépassement de limite de qualité

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,43%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,35%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	67,1 %	65,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	10,5	10,8
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	54,9 %	60,1 %

Un plan d'action visant à réduire les fuites a été mis en place par le service des eaux d'Arlysère en partenariat avec l'Agence de l'Eau, afin d'optimiser le rendement sur l'intégralité des secteurs, et de minimiser les volumes prélever dans le milieu naturel.

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,5 m³/j/km (7 en 2024).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 5,8 m³/j/km (5,1 en 2024).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,43%	0,47%	0,52%	0,3%	0,23%

Au cours des 5 dernières années, 11,4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,23% (0,3 en 2024).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 59% (58,3% en 2024).

Détail par ressource :

Commune	Ressources	Indice d'avancement de la protection de la ressource 2025 (%)
Albertville	Forages Plaine De Conflans	40
Albertville	Village Du Mont	60
Allondaz	Les Deserts	80
Beaufort	Bettaix	60
Beaufort	Boudin	60
Beaufort	Clusionniere	60
Beaufort	Clusionniere Amont	60
Beaufort	La Galerie Caponi	60
Beaufort	L'Ami	60
Beaufort	Le Clou 1	60
Beaufort	Le Grand Mont	60
Beaufort	Les Echères 1	60
Beaufort	Les Echères 2	60
Beaufort	Marcot 1	60
Beaufort	Marcot 2	60
Beaufort	Marcot 3	60
Beaufort	Marcot 4	60
Beaufort	Marcot 5	60
Beaufort	Marcot 6	60
Beaufort	Plan De La Casse	60
Beaufort	Plan Perrier	60
Beaufort	Roselend	60
Beaufort	Stalliers Aval	60

Bonvillard	Bois Bataille	80
Bonvillard	Eau Claire	80
Bonvillard	La Lechere	80
Cesarches	Eau Froide	80
Cevins	Combe Orciere	80
Clery	Le Fayet	50
Cohennoz	Le Char	20
Cohennoz	Le Nant De L'Evette	60
Crest Voland/Cohennoz	Le Nant Des Moulins N°1	50
Crest Voland/Cohennoz	Le Nant Des Moulins N°2	50
Esserts Blay	La Thuile	80
Esserts Blay	Les Verniers	60
Esserts Blay	Plan Du Chouet	60
Flumet	La Raie Des Planes	60
Flumet	La Verdettaz N°4	80
Flumet	Les Pontets N°2	60
Flumet	Les Pontets N°3	60
Flumet	Valentin	60
Flumet	Clieux	60
Flumet	La Verdettaz N°1	80
Flumet	La Verdettaz N°2	80
Flumet	La Verdettaz N°3	80
Flumet	Les Pontets N°1	60
Gilly/Isere	Pompage La Rachy	80
Gresy Sur Isere	Les Fontaines	80
Gresy Sur Isere	Les Fontanieres 1 et 2	60
Gresy Sur Isere	Les Fontanieres 3	60
Hauteluce	Le Dorinet	60
La Bathie	Fenetre 12	60
La Bathie	La Fourraz	80
La Bathie	Les Roberts	80
La Giettaz	Tunnel	40
La Giettaz	La 22	60
Marthod	Lancheron	80
Marthod	Le Creux	80
Mercury	La Dhuy	60
Mercury	La Ramaz	0
Mercury	Le Cartherin Ou Le Verney	80
Montaille	Le Mollard Dessous	80
Montaille	Le Pontet	80
Montaille	Pre De La Tour	80
Monthion	Le Saulet	80
Monthion	Planchamps	80
Nd Bellecombe	Aigues Froides Amont	40
Nd Bellecombe	Aigues Froides Aval	50
Nd Bellecombe	Les Combes Amont	50
Nd Bellecombe	Les Combes Aval	50
Nd Bellecombe	Les Fontaines	50
Nd Bellecombe	Les Frasses N°1 Captage Nord	60

Nd Bellecombe	Les Frasses N°1 Captage Sud	60
Nd Bellecombe	Les Frasses N°3	60
Nd Bellecombe	Les Frasses N°5	60
Nd Bellecombe	Les Rupples Blanches 1 Aval	50
Nd Bellecombe	Les Rupples Blanches 2 Amont	50
Nd Bellecombe	Plan Dernier	40
Nd Bellecombe	Plan Desert N°1	50
Nd Bellecombe	Plan Desert N°2	50
Nd Bellecombe	Plan Desert N°3	50
Nd Bellecombe	Plan Desert N°4	50
Plancherine	Bonte	60
Plancherine	Nant Des Martins	80
Queige	Bron	60
Queige	L'Orgiere	60
Queige	Vargne Amont	60
Queige	Vargne Aval	60
Queige	Vargne Intermediaire	60
Queige	Vargne Nouveau	80
Rognaix	Les Frasses Amont	60
Rognaix	Les Frasses Aval	80
St Nicolas La Chapelle	Les Avenieres Bas	60
St Nicolas La Chapelle	Les Avenieres Haut	60
St Nicolas La Chapelle	Les Lanches	60
St Nicolas La Chapelle	Les Lanchets	60
St Nicolas La Chapelle	Les Mouilles	60
St Nicolas La Chapelle	Subondinaz	60
St Paul Sur Isere	Les Cellieres Amont	40
St Paul Sur Isere	Les Cellieres Aval	40
St Paul Sur Isere	Parc	40
St Paul Sur Isere	Vers Les Pres Cudray Aval	40
St Vital	Puits De Saint-Vital	60
Ste Helene Sur Isere	Char 1	80
Ste Helene Sur Isere	Char 2	80
Ste Helene Sur Isere	Char 3	80
Thenesol	Plambois	60
Tours En Savoie	Le Desert	40
Tours En Savoie	Les Envers	80
Ugine	Ajoux	60
Ugine	Bange	80
Ugine	Benoit	60
Ugine	Champrocher Aval (Croiselette)	80
Ugine	Drain N°6 De Malatret	20
Ugine	La Cognette	60
Ugine	La Diais	60
Ugine	La Tuillette	60
Ugine	Le Chateau	60
Ugine	Le Verney	60
Ugine	Les Mouilles Amont	60

Ugine	Les Zeudemets	60
Ugine	Nant De Croex 1	60
Ugine	Nant De Croex 2	60
Ugine	Nant De Croex 3	60
Ugine	Nant De Croex 4	60
Ugine	Outrechaise	60
Ugine	Plan Vorget Haut N°1 (Amont)	60
Ugine	Plan Vorget Haut N°2 (Aval)	60
Ugine	Plan Vorget N°3	60
Ugine	Forage Lechy	80
Venthon	Pierre Taillee - Lacay - Comba Fora	60
Venthon	Pierre Taillee Aval	60
Venthon	Le Chardonnet Bas	60
Verrens-Arvey	Esserviolets	80
Verrens-Arvey	Les Communaux	80
Villard Sur Doron	Chenalette	60
Villard Sur Doron	Les Devins	60
Villard Sur Doron	Les Rosieres	60
Villard Sur Doron	Nant Verger	60
Villard Sur Doron	Planay	60
Villard Sur Doron	Plane	60

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5.Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, 0 interruption(s) de service non programmée ont été dénombrées (0 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2024).

3.6.Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2024).

3.7.Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	11 409 844,69	10 509 001,43
Epargne brute annuelle en €	4 120 995,3	4 499 175,04
Durée d'extinction de la dette en années	2,8	2,3

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de 2,3 ans (2,8 en 2024).

3.8.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	282 195,35	333 270,33
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	9 260 153,62	9 973 758,37
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	3,05	3,34

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de 3,34% (3,05 en 2024).

3.9.Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 230

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 5,87 pour 1000 abonnés (7,3 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 172 775,1	2 382 389,7
Montants des subventions en €	690 100	457 616
<i>Subventions Agence de l'Eau</i>	454 708	233 424
<i>Subvention départementale</i>	107 287	211 241
<i>Subvention communes</i>	75 605	10 801
<i>Subvention équipement Etat</i>	52 500	-
<i>Autres Etablissements Publics Locaux</i>	-	2 151
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	11 409 844,69	10 509 001,43
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	913 509,62
	en intérêts	237 170,40

La durée d'extinction de la dette de la collectivité est de 2,34 ans (3,05 en 2024).

4.3. Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de **1 076 211,10 €** (1 077 685,27 € en 2024) pour les biens, **171 596,37 €** (82 002,00 € en 2024) pour les subventions.

	Exercice 2024	Exercice 2025
Dotation amortissements pour les biens (6811-042)	1 077 685,27	1 076 211,10
Amortissement subventions (777-042)	82 002,00	171 596,37

4.4.Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2026 en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
BP régie et DSP eau, dépense équipement	5 358 492.79	5 338 917,98

4.5.Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

PPI annexé

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

199 603,14 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0618 €/m³ pour l'année 2025 (0,013 €/m³ en 2024).

Soit 169 655 € de créances éteintes, 29 948,14 € pour le FSL associé à la Régie d'Eau Potable et de 0 € pour le FSL associé à la DSP des Saisies.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateur	Description	Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	63 550	63 920
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,72	2,92
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,1%	97,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,9%	95,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,1%	65,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7	6,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,1	5,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,3%	0,23%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	58,3%	59%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,013	0,0618
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,8	2,3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,05%	3,34%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	7,3	5,87